

**Objet : Lancement de l'appel à projets 2026 – Sauvegarde des places existantes dans les milieux d'accueil de la petite enfance.**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 16 novembre 2023 relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance, le Gouvernement wallon a approuvé le lancement de la première programmation quinquennale 2026-2030 visant à soutenir le maintien et l'amélioration des infrastructures des milieux d'accueil existants.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du Gouvernement wallon de préserver les places d'accueil existantes, d'éviter les fermetures de structures dues à des problèmes de sécurité ou de salubrité, et d'améliorer la qualité des bâtiments.

L'appel à projets s'adresse aux milieux d'accueil de type 1 (crèches de niveau 2 et 3 subventionnées par l'ONE, SASPE et maisons d'accueil agréées), aux personnes morales titulaires d'un droit réel sur le bâtiment accueillant la structure et aux personnes morales souhaitant acquérir un bâtiment destiné à accueillir un milieu d'accueil existant.

Les subventions peuvent concerner les travaux de mise en conformité (imposés par l'ONE, l'AFSCA ou une zone de secours), les travaux indispensables au maintien des places d'accueil dans des bâtiments identifiés comme vétustes dans le cadastre, le remplacement de chaudières au mazout, la certification PEB ainsi que l'acquisition, la construction, la réhabilitation ou la restructuration d'un bâtiment destiné à accueillir un milieu d'accueil existant.

Pour l'exercice 2026, les dossiers de candidature doivent être introduits au plus tard le **31 août 2026** via les plateformes prévues (GPL ou Mon Espace selon le statut de l'opérateur).

Les opérateurs ayant déjà introduit un dossier dans le cadre du Plan d'urgence 2025 sont invités à confirmer leur candidature ou à actualiser leur dossier, le cas échéant.

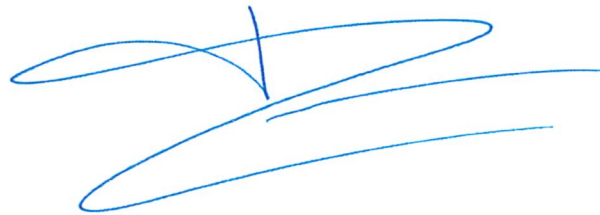
Les modalités détaillées de l'appel à projets, les critères de sélection ainsi que la liste des documents à fournir figurent dans le document d'appel à projets annexé.



Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents et à introduire votre candidature dans les délais impartis si votre structure rencontre des besoins en matière de rénovation, de mise en conformité ou de maintien des places d'accueil.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**La Ministre wallonne du Patrimoine, du Tourisme et  
des infrastructures de la Petite enfance.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Valérie Lescrenier.

**Valérie LESCRENIER**

